

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup tenue le 11 mai 2021, à 19 h 30, via la plateforme Teams, à laquelle il y a quorum.

Membres présents :

Madame Magali Émond, présidente
Madame Marie-Lyne Cayouette, vice-présidente
Monsieur Jean-François Lévesque
Madame Valérie Beaulieu
Monsieur Claude Beaulieu
Monsieur Guy Dumont
Monsieur Jonathan Lord
Madame Karine Malenfant
Madame Martine Riou
Monsieur Dominique Viel
Madame Valérie Potvin
Monsieur Denis Bastille
Madame Martine Paradis
Madame Nadine St-Onge
Madame Caroline Dufour (sans droit de vote)
Madame Geneviève Soucy (sans droit de vote)
Monsieur Antoine Déry (sans droit de vote)

Membres absents :

Madame Julie Martin

Invitée :

Caroline Beaudoin, directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire

Présence du public :

Selon les inscriptions reçues 24 heures avant la rencontre, une personne assiste, sans droit de parole, à celle-ci, soit : Edith Samson

1. MOT DE BIENVENUE

La présidente souhaite la bienvenue à tous.

2. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE (19 H 30)

La réunion est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de madame Magali Émond, présidente. Madame Geneviève Soucy, secrétaire générale, agit à titre de secrétaire de la réunion. L'avis de convocation a été envoyé dans les délais requis et les membres présents forment le quorum. La réunion est donc déclarée régulièrement et valablement ouverte.

3. CA 2021-05-0051 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DUMENT FAITE, il est proposé par Karine Malenfant **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté :

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum et ouverture de la séance
3. Approbation de l'ordre du jour

4. Parole du public
5. Approbation du procès-verbal du 13 avril 2021
6. Suivis au procès-verbal
7. Informations de la direction générale
 - 7.1 Enjeux stratégiques
 - 7.2 Décisions du directeur général
8. Comités du conseil d'administration – suivis et recommandations
9. Approbation du plan d'effectifs 2021-2022 du personnel cadre
10. Approbation du plan d'effectifs 2021-2022 du personnel professionnel
11. Approbation du plan d'effectifs 2021-2022 du personnel de soutien
12. Approbation de la tarification du transport du midi
13. Autorisation d'octroi d'un contrat de services professionnels en architecture pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Rivière-du-Loup (projet RM-2021-130-QP)
14. Autorisation d'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie de structure et d'aménagement extérieur pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Rivière-du-Loup (projet RM-2021-130-QP)
15. Autorisation d'octroi d'un contrat de services professionnels en ingénierie électromécanique pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Rivière-du-Loup (projet RM-2021-130-QP)
16. Adoption de la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves
17. Questions diverses
18. Levée de la séance

Adoptée à l'unanimité.

4. PAROLE AU PUBLIC

Il n'y a aucune intervention du public lors de cette rencontre.

5. CA 2021-05-0052 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 AVRIL 2021

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE, il est proposé par Jean-François Lévesque **D'ADOPTER** le procès-verbal du 13 avril 2021, sous réserve des modifications suivantes :

- Point 4 : Ajouter la phrase suivante : « Un suivi écrit sera fait par le conseil d'administration. »;
- Point 8, section du comité de vérification : modifier le troisième élément pour qu'il se lise comme suit : « La prochaine rencontre aura lieu en avril avec les auditeurs externes pour l'explication du processus d'audit comptable. ».

Adoptée à l'unanimité.

6. SUIVIS AU PROCÈS-VERBAL

Parole au public :

Le conseil d'administration a répondu par écrit à madame Natacha Blanchet et monsieur Francis Létourneau à la suite de leur présence lors de la dernière rencontre du conseil d'administration. Monsieur Antoine Déry fera également un suivi. Il est à noter que nous avons une hausse des inscriptions pour la prochaine année en formation professionnelle actuellement et également une augmentation des inscriptions pour les élèves provenant de l'étranger. Dès que la situation le permettra, il est prévu de retourner faire du recrutement international. Les inscriptions sont en lien avec les demandes du marché dans certains programmes.

Municipalité de Saint-Modeste :

Le dossier concernant la servitude est en cours.

Nous sommes toujours en attente de la confirmation du financement par le ministère dans le dossier de l'école Saint-Modeste étant donné les dépassements pour le coût du projet dû principalement à l'augmentation des coûts des matériaux.

7. INFORMATIONS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

7.1 ENJEUX STRATÉGIQUES

Comité d'engagement vers la réussite :

Le directeur général informe les administrateurs que le comité d'engagement vers la réussite sera formé d'ici la fin juin afin de répondre aux exigences de la loi. L'appel de candidatures sera donc lancé afin de trouver les bonnes personnes pour répondre aux enjeux de réussite fixés. Le comité pourra donc siéger dès la rentrée scolaire.

Stade Premier Tech :

Le directeur général informe les administrateurs que le rapport de la firme Raymond-Chabot, concernant la gouvernance du Stade, sera transmis au comité de gouvernance et d'éthique afin que le comité puisse recommander au conseil d'administration la meilleure forme de gouvernance et ainsi de faire bénéficier davantage la communauté.

7.2 DÉCISIONS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général présente les décisions qu'il a prises conformément au Règlement de délégation de fonctions et pouvoirs en vigueur.

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION – SUIVIS ET RECOMMANDATIONS

Voici les différents suivis et travaux effectués par les différents comités du conseil d'administration :

Comité de vérification :

- Présentation par madame Caroline Thériault, auditrice de chez Malette, concernant le processus d'audit comptable du centre de services scolaire, dont :
 - Vérification des salaires, des achats et du transport scolaire;
 - Production d'un rapport au 30 juin;
 - Dépôt, aux trois ans, d'un calendrier des travaux en mars;
 - Préparation du rapport complet de l'audit pour le ministère qui est de 500 pages;
 - C'est plus de 200 heures de temps pour leur personnel que l'audit requiert en vue de la production du rapport financier.
- Le comité a mis à jour le document « Objectifs, principes et critères de répartition des ressources financières » et les recommandations du comité de répartition des ressources ont été regardées et analysées (Services éducatifs jeunes, coûts COVID, soutien aux groupes à triples niveaux, 30810, groupes à effectifs réduits, enveloppe des services complémentaires, affectation des surplus et déficits, changements technologiques).

Comité des ressources humaines :

- Présentation des plans d'effectifs du personnel de soutien et du personnel professionnel;
- Information au niveau de la période de fermeture estivale du centre de services scolaire;
- Explications concernant le processus d'affectations des différents personnels et les critères applicables en fonction des conventions collectives;
- Présentation des stratégies pour favoriser l'attractivité du personnel.

Comité du transport scolaire :

- Le comité a siégé deux fois et les recommandations finales pour la tarification du transport scolaire du midi pour 2021-2022 seront présentées au point 12 de cette rencontre.

**9. CA 2021-05-0053 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS
2021-2022 DU PERSONNEL CADRE**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'organisation administrative des postes du personnel cadre pour l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT le plan d'organisation des postes du personnel cadre présenté pour consultation au Comité de relations professionnelles des cadres d'école, des cadres d'établissement et des administrateurs conformément à la *Politique de gestion des cadres* et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Claude Beaulieu et résolu :

QUE soit adoptée, conformément au *Règlement sur les conditions d'emploi des gestionnaires des centres de services scolaires*, l'organisation administrative concernant les postes du personnel cadre, et ce, à compter de l'année scolaire 2021-2022, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 48 postes.

Adoptée à l'unanimité.

**10. CA 2021-05-0054 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS
2021-2022 DU PERSONNEL PROFESSIONNEL**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel professionnel, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2021-2022 du personnel professionnel présenté pour consultation aux organismes partenaires, dont le Syndicat des professionnelles et professionnels de l'éducation du Grand-Portage, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel professionnel pour l'année scolaire 2021-2022, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 56,9 postes.

Adoptée à l'unanimité.

**11. CA 2021-05-0055 APPROBATION DU PLAN D'EFFECTIFS
2021-2022 DU PERSONNEL DE SOUTIEN**

CONSIDÉRANT QUE conformément à la convention collective du personnel de soutien, le centre de services scolaire doit adopter un plan d'effectifs pour l'année scolaire suivante;

CONSIDÉRANT le projet de plan d'effectifs 2021-2022 du personnel de soutien présenté pour consultation aux organismes partenaires, dont le Syndicat du soutien scolaire Kamouraska–Rivière-du-Loup, et les résultats de cette consultation;

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE soit approuvé le plan d'effectifs du personnel de soutien – secteur général, pour l'année scolaire 2021-2022, conformément au document déposé, pour un niveau de ressources total de 174,97 postes.

Adoptée à l'unanimité.

**12. CA 2021-05-0056 APPROBATION DE LA TARIFICATION DU
TRANSPORT DU MIDI**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup offre présentement le service de transport du midi, l'utilisation de places disponibles et l'utilisation sporadique du transport scolaire et que le service est déficitaire;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation du Québec n'offre aucune aide financière au centre de services scolaire pour le service du transport du midi;

CONSIDÉRANT QUE la *Politique relative au transport scolaire* prévoit l'attribution de places disponibles selon une tarification fixée par le centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE, selon l'article 292 de la *Loi sur l'instruction publique*, le centre de services scolaire peut organiser ce service aux conditions financières qu'il détermine, dont celle de viser l'autofinancement du service;

CONSIDÉRANT QUE l'attribution de places disponibles est un privilège et qu'elle doit être réévaluée annuellement;

CONSIDÉRANT QUE les coûts annuels pour l'année 2020-2021 sont de :

Transport du midi :	350 \$ par élève et de 500 \$ par famille
Places disponibles matin et soir :	350 \$ par élève
Places disponibles le midi :	350 \$ par élève
Utilisation sporadique (coupons) :	Non disponible cette année

CONSIDÉRANT QUE le maintien de cette tarification ne permet pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service;

CONSIDÉRANT QU'un comité AD HOC de transport scolaire du midi a été formé pour évaluer les différentes options afin d'assurer la rentabilité et la pérennité du service de transport du midi;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande l'abolition de la tarification familiale pour le transport du midi, car cette option ne permet pas d'assurer l'équilibre budgétaire du service;

CONSIDÉRANT QUE ledit comité recommande une augmentation du tarif pour l'année 2021-2022 à 500 \$ par élève, et à 4 \$/jour sur une base sporadique, afin de pouvoir maintenir les services offerts, selon les circuits actuellement en fonction;

CONSIDÉRANT QUE ce service est en autofinancement et qu'en cas de surplus, ces derniers seront redistribués aux utilisateurs;

IL EST PROPOSÉ par Denis Bastille et résolu :

QUE la tarification annuelle du transport scolaire pour l'année 2021-2022 soit fixée de la façon suivante :

Transport du midi :	500 \$ par élève
Places disponibles le midi :	500 \$ par élève
Utilisation sporadique (coupons) :	4 \$/jour

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à mettre en place les différentes recommandations du comité AD HOC de transport scolaire du midi afin d'assurer la pérennité du service offert et l'atteinte de l'équilibre budgétaire.

Adoptée à l'unanimité.

13. CA 2021-05-0057 AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 24 CLASSES À RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2021-130-QP)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit procéder aux travaux de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup (projet RM-2021-130-QP);

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale »;

CONSIDÉRANT QUE le coût des honoraires prévu est supérieur au seuil d'appel d'offres public (supérieur à 105 700,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a effectué un appel d'offres public pour qualifier des professionnels en architecture pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE quatre (4) firmes d'architecture ou consortiums ont déposé leur offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le niveau minimal de qualité pour une candidature doit atteindre un minimum de 70 % lors de l'évaluation globale, selon le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics, annexe 2*;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, dont la nomination des membres a été autorisée sous la résolution n° DG 2020-06-4368, s'est réuni pour étudier les offres de services professionnels d'architecture reçues;

CONSIDÉRANT QUE le consortium formé des firmes Onico inc. et ABCP architecture et urbanisme Ltée est spécialisé en architecture et est celui ayant obtenu la meilleure note globale après l'évaluation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le coût du contrat a été préétabli dans l'appel de candidatures, au montant de 878 074,00 \$ avant taxes (1 009 565,58 \$ taxes incluses) et répartis de la façon suivante :

Relevés et études préliminaires :	20 000,00 \$
Honoraires professionnels :	848 074,00 \$
Fourniture des plans tels que construits (TQC) :	10 000,00 \$
TOTAL (avant taxes) :	878 074,00 \$

IL EST PROPOSÉ par Valérie Potvin et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat de services professionnels en architecture pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Rivière-du-Loup, au consortium formé des firmes Onico inc. et ABCP architecture et urbanisme Ltée au montant de 878 074,00 \$ avant taxes (1 009 565,58 \$ taxes incluses);

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer ledit contrat pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents et tout avenant au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

14. CA 2021-05-0058 AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE DE STRUCTURE ET D'AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 24 CLASSES À RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2021-130-QP)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit procéder aux travaux de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup (projet RM-2021-130-QP);

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale »;

CONSIDÉRANT QUE le coût des honoraires prévu est supérieur au seuil d'appel d'offres public (supérieur à 105 700,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a effectué un appel d'offres public pour qualifier des professionnels en ingénierie de structure et d'aménagement extérieur pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE trois (3) firmes d'ingénierie ou consortiums ont déposé leur offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le niveau minimal de qualité pour une candidature doit atteindre un minimum de 70 % lors de l'évaluation globale, selon le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, annexe 2;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, dont la nomination des membres a été autorisée sous la résolution n° DG 2020-06-4368, s'est réuni pour étudier les offres de services professionnels en ingénierie de structure et d'aménagement extérieur reçues;

CONSIDÉRANT QUE le consortium formé des firmes CIMA+ et LGT est spécialisé en ingénierie de structure et d'aménagement extérieur et est celui ayant obtenu la meilleure note globale après l'évaluation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le coût du contrat a été préétabli dans l'appel de candidatures, au montant de 329 324,00 \$ avant taxes (378 640,27 \$ taxes incluses) et répartis de la façon suivante :

Relevés et études préliminaires :	10 000,00 \$
Honoraires professionnels :	314 324,00 \$
Fourniture des plans tels que construits (TQC) :	5 000,00 \$
TOTAL (avant taxes) :	329 324,00 \$

IL EST PROPOSÉ par Martine Paradis et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat de services professionnels en ingénierie de structure et d'aménagement extérieur pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Rivière-du-Loup, au consortium formé des firmes CIMA+ et LGT au montant de 329 324,00 \$ avant taxes (378 640,27 \$ taxes incluses);

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer ledit contrat pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents et tout avenant au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

15. CA 2021-05-0059 AUTORISATION D'OCTROI D'UN CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIEURIE ÉLECTROMÉCANIQUE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE ÉCOLE PRIMAIRE DE 24 CLASSES À RIVIÈRE-DU-LOUP (PROJET RM-2021-130-QP)

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup doit procéder aux travaux de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes sur le territoire de la Ville de Rivière-du-Loup (projet RM-2021-130-QP);

CONSIDÉRANT QUE le projet est réalisé dans le cadre de la mesure 50511 « Ajout d'espace pour la formation générale »;

CONSIDÉRANT QUE le coût des honoraires prévu est supérieur au seuil d'appel d'offres public (supérieur à 105 700,00 \$);

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup a effectué un appel d'offres public pour qualifier des professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) firmes d'ingénierie ou consortium ont déposé leur offre de services professionnels;

CONSIDÉRANT QUE le niveau minimal de qualité pour une candidature doit atteindre un minimum de 70 % lors de l'évaluation globale, selon le *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics*, annexe 2;

CONSIDÉRANT QU'un comité de sélection, dont la nomination des membres a été autorisée sous la résolution n° DG 2020-06-4368, s'est réuni pour étudier les offres de services professionnels d'ingénierie mécanique et électrique reçues;

CONSIDÉRANT QUE la firme Stantec Experts-conseils Ltée est spécialisée en ingénierie électromécanique et est celle ayant obtenu la meilleure note globale après l'évaluation du comité de sélection;

CONSIDÉRANT QUE le coût du contrat a été préétabli dans l'appel de candidatures, au montant de 384 484,00 \$ avant taxes (442 060,48 \$ taxes incluses) et répartis de la façon suivante :

Relevés et études préliminaires :	10 000,00 \$
Honoraires professionnels :	369 484,00 \$
Fourniture des plans tels que construits (TQC) :	5 000,00 \$
TOTAL (avant taxes) :	384 484,00 \$

IL EST PROPOSÉ par Guy Dumont et résolu :

QUE le Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup octroie le contrat de services professionnels en ingénierie mécanique et électrique pour le projet de construction d'une nouvelle école primaire de 24 classes à Rivière-du-Loup; à la firme Stantec Experts-conseils Ltée au montant de 384 484,00 \$ avant taxes (442 060,48 \$ taxes incluses);

D'AUTORISER le directeur général, monsieur Antoine Déry, à signer ledit contrat pour et au nom du Centre de services scolaire de Kamouraska–Rivière-du-Loup;

D'AUTORISER la directrice du Service des ressources matérielles et du transport scolaire, madame Caroline Beaudoin, ing., à signer tous les documents afférents et tout avenant au contrat jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

Adoptée à l'unanimité.

16. CA 2021-05-0060 ADOPTION DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA GRATUITÉ SCOLAIRE ET AUX CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES POUVANT ÊTRE EXIGÉES DES PARENTS ET DES ÉLÈVES

CONSIDÉRANT QUE le comité de parents a proposé, avec le soutien du centre de services scolaire, une Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves;

CONSIDÉRANT QUE la politique respecte les encadrements légaux de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services scolaire doit adopter cette politique;

IL EST PROPOSÉ par Jean-François Lévesque et résolu que :

QUE la Politique relative à la gratuité scolaire et aux contributions financières pouvant être exigées des parents et des élèves soit adoptée telle que déposée en remplacement de celle existante (DG-POL-0201).

Adoptée à l'unanimité.

17. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a aucune question lors de cette séance.

18. **CA 2021-05-0061 LEVÉE DE LA SÉANCE (À 20 H 40)**

IL EST PROPOSÉ par Martine Riou et résolu :

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité.

La secrétaire générale,

La présidente,

Geneviève Soucy

Magali Émond